

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.002

L'An Deux Mille Trois, le 16 janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 2003

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjointe,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, POTENNEC, RAYMOND, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par Mlle ISENDICK

Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS

Mlle LABEYRIE représentée par M. MOST

Mme PELTIER représentée par M. FAVRE

M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON

Mlle TURPIN représentée par Mme DACOSTA

ABSENTE-EXCUSEE : Mme MOINET

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 26

Nombre de Votants : 32

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE ADOUR-GARONNE

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la façade de Verthamon à PONTAILLAC et de l'Aire de Carénage du Port, la Ville de ROYAN a prévu de réduire et de traiter les substances polluantes contenues dans les eaux pluviales.

Pour ces deux opérations, le traitement est envisagé au moyen d'équipements du type "séparateurs hydrocarbures débourbeurs".

En outre, les rejets directs par canalisations sur la plage de Pontaillac seront supprimés et les écoulements gravitaires de la plateforme de carénage seront captés et dirigés vers une unité de traitement.

Le montant des dépenses liées à l'installation de ces équipements proprement dit est estimé comme suit :

- Aménagement de la Façade de Verthamon..... 145.263,00 E HT
- Aire de Carénage du Port..... 43.567,50 E HT

L'intérêt de ces travaux pour la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité des eaux est indéniable.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de solliciter l'Agence de Bassin Adour-Garonne pour l'obtention de subventions au taux le plus élevé concernant la réalisation d'ouvrages de traitement des eaux pluviales pour ces deux opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter l'Agence Adour-Garonne pour l'octroi de subventions au taux le plus élevé possible concernant les travaux d'amélioration et de traitement des eaux pluviales sur les sites suivants :

- 1° - Aménagement de la Façade de Verthamon..... 145.263,00 E HT
- 2° - Aire de Carénage du Port..... 43.567,50 E HT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 janvier 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS